

Règlement Tour Des Crus 2019

Conditions d'admission

Pour s'inscrire aux courses « Grand Trail Des Crus » (39km) et « Autour Des Crus » (23km), les concurrents sont acceptés à partir de la catégorie "Espoir" donc nés en 1999 et avant. Pour le parcours « La Route Des Crus » (12km) les inscriptions sont ouvertes à partir de la catégorie "Cadet" donc nés en 2003 et avant. Il est obligatoire pour tout participant mineur le jour de la course de présenter une autorisation parentale au moment de l'inscription.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre- indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Informations importantes

L'utilisation de bâtons est autorisée. La présence d'un chien ou d'un suiveur en VTT est interdite.

Afin de réduire l'impact de la course, veillez à :

- Ne jamais rien jeter au sol
- Respecter la faune et la flore

Si nous constatons un non-respect de ces règles, le coureur sera immédiatement disqualifié.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier le parcours ou les barrières horaires.

Les inscriptions

Le nombre de concurrents est limité à 1000 pour les trois courses. Les inscriptions seront closes dès que ce quota aura été atteint ou au plus tard, le vendredi 04 octobre 2019 à minuit pour les réservations en ligne.

2 moyens d'inscription :

- **PAPIER** Les inscriptions par bulletin papier ne seront prises en comptes qu'accompagnées du règlement des droits d'inscription (chèque libellé à l'ordre du CRU Chapellois), et de la photocopie de la licence ou du certificat médical.

Bulletin disponible en téléchargement en suivant le lien : <http://www.tourdescrus.fr/inscription/>

Les inscriptions devront être envoyées à l'adresse suivante jusqu'au mercredi 2 octobre 2019 dernier délai (cachet de la poste faisant foi) :

CRU Chapellois
Mairie
Rue de la Mairie
71570 La Chapelle-De-Guinchay

Une majoration de 4€ est prévue pour toute inscription à partir du 23 septembre.

- **EN LIGNE** la procédure est la suivante :
 - Inscription en ligne
 - Envoi de la licence ou certificat médical en ligne

Lien pour l'inscription en ligne : <http://www.yaka-inscription.com/tourdescrus2019>

Les inscriptions en ligne sont possibles jusqu'au vendredi 4 octobre 2019 à minuit.

Annulation d'inscription

Toute demande d'annulation d'inscription ne pourra faire l'objet d'un remboursement que si elle est accompagnée d'un certificat médical, et est envoyée avant le mercredi 2 octobre 2019 (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

CRU Chapellois
Mairie
Rue de la Mairie
71570 La Chapelle-De-Guinchay

Les tarifs

- Trail 39km – Grand Trail Des Crus : 30 €
- Trail 23km - Autour Des Crus : 20 €
- Course nature 12km - La Route Des Crus : 12€

Une majoration de 4€ est prévue pour toute inscription à partir du 23 septembre.

Renseignements : www.tourdescrus.fr

Les dossards

Remise des dossards au complexe sportif de La Chapelle-de-Guinchay

- **Samedi 5 octobre 2019 de 14h à 18h**
- **Dimanche 6 octobre 2019 jusqu'à 30mn avant le départ de chaque course.**

Les dossards doivent être entièrement visibles, à l'avant, tout au long du parcours, sous peine de disqualification.

Les ravitaillements

Grand Trail Des Crus : 12 et 26^{ème} km, ravitaillements solides et liquides

Autour Des Crus : 12^{ème} km, ravitaillements solides et liquides

La Route Des Crus : 6^{ème} km, ravitaillement solide et liquide

Un dernier ravitaillement est prévu à l'arrivée.

Les récompenses

Les trois premiers hommes et femmes de chaque course seront récompensés.

Le club ou association le plus représenté sur l'ensemble des épreuves sera également récompensé.

L'entreprise la plus représentée (total des coureurs inscrits sous le nom de l'entreprise) et l'entreprise la plus rapide (temps moyen des 3 meilleurs coureurs inscrits sous le nom de l'entreprise) seront également récompensés.

En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation

Horaires de départ des courses

Dimanche 6 octobre 2019

Départ 8h30 pour le trail Grand Trail Des Crus

Départ 9h15 pour le trail Autour Des Crus

Départ 10h00 pour la course La Route Des Crus

15 minutes avant chaque départ, les concurrents se rendent au complexe sportif pour :

- l'enregistrement de leur dossard
- le briefing et les consignes de dernières minutes.

Sanitaires

Des douches et vestiaires sont à la disposition des concurrents au gymnase, situé juste au-dessus de l'aire d'arrivée.

Sécurité

MATERIEL RECOMMANDE

L'épreuve est courue en semi autosuffisance. De ce fait, il est vivement conseillé aux concurrents de se munir

	Réserve alimentaire	Minimum de 0.5l d'eau ou de boisson énergétique (porte bidon ou poche à eau)	Couverture de survie de taille adulte	Veste imperméable et ou coupe/vent de taille adulte	Sifflet
Grand Trail Des Crus	X	X	X	X	X
Autour Des Crus	X	X	X	X	X
La Route Des Crus	X	X		X	

Veillez à adapter votre équipement aux conditions météorologiques.

Barrières horaires

Parcours 12 km :

- Km 7,7 : Cave de Chénas (Ravitaillement) : 11h30

Parcours 23km :

- Km 11,8 : Les Labourons (Ravitaillement) : 11h30

Parcours 39km :

- Km 11,8 : Les Labourons (Ravitaillement) : 10h45

- Km 21,7 : Col de Fontmartin : 13h00

- Km 30,8 : La Russie/Ball Trap (Ravitaillement) : 14h30

Les dossards seront retirés aux concurrents qui dépasseront cette barrière horaire. Ils seront ensuite rapatriés à l'arrivée. Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

Secours

Un poste de secours est implanté sur le parcours de 39km, au niveau du Col de Durbize, avec possibilité de se déplacer rapidement sur une portion de parcours du 23km. Ce poste est en liaison radio avec le PC de la course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC course. Le poste de secours est destiné à porter assistance à tout concurrent en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Il appartient à un concurrent en difficulté ou blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un poste de secours
- En appelant le PC course
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque concurrent de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

Abandon

En cas d'abandon, les concurrents doivent avertir le point de contrôle le plus proche et **IMPÉRATIVEMENT** remettre leur dossard au PC course à l'arrivée (afin d'éviter des recherches inutiles). Une petite contrainte pour vous, un grand soulagement pour nous !

Assurances

Les organisateurs ont souscrit une assurance en responsabilité civile, auprès de la compagnie AXA (contrat n° 7486555804), pour couvrir sa propre responsabilité civile, celle de ses préposés et celle des concurrents. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe à chaque concurrent d'être couvert par une assurance personnelle ou Individuelle Accidents.

Conditions générales

Il est conseillé aux concurrents de consulter notre site internet (<http://www.tourdescrus.fr>) afin d'avoir les informations mises à jour sur le TDC. Par ailleurs, en votre qualité de concurrent, vous autorisez expressément les organisateurs ainsi que les ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser, reproduire, en totalité ou partie, exploiter, les images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles vous pourriez apparaître, prises à l'occasion de votre participation au TDC, sur tous supports, y compris documents promotionnels et/ou publicitaires et ce pour une durée de 10 ans. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment.